



Ordonnance de télécom CRTC 2014-234

Version PDF

Ottawa, le 14 mai 2014

Rogers Communications Partnership – Approbation provisoire des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Rogers Communications Partnership	35	le 10 avril 2014	le 16 juin 2014
Rogers Communications Partnership	36	le 10 avril 2014	le 14 mai 2014

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général